

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21797 - 80ÈME ANNÉE

L'ÉTAT S'ATTAQUE AUX CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE : "AU MIEUX DE L'INDIFFÉRENCE, AU PIRE UN ABANDON" DE L'ÉTAT

Communiqué de presse de Serge Hoarau, président de l'Association des Maires de La Réunion, suite à la décision du gouvernement de baisser le taux de financement des contrats PEC ainsi que leur durée. Ci-dessous communiqué complet :

"Où s'arrêtera l'État ?" C'est la question que se posent aujourd'hui les maires de La Réunion suite à l'arrêté publié le 24 mars 2025 déterminant les taux de l'aide apportée par l'Etat dans le financement des contrats Parcours Emploi Compétence (PEC).

Alors que nous étions déjà alarmés en début d'année devant la décision de l'Etat de faire passer le taux de prise en charge de 60 à 53% et la durée de 11 à 10 mois, l'arrêté pris ce 24 mars va encore plus loin puisque le taux de prise en charge descend à 43,5% et la durée maximum de contrat à 6 mois.

Il s'agit d'un véritable affront ! A l'évidence, l'Etat n'a aucunement conscience de l'importance des PEC à La Réunion. Non seulement pour l'équilibre social d'une île confrontée à un taux de chômage bien plus élevé qu'en Hexagone, mais également pour le fonctionnement de services essentiels à la population comme les temps périscolaires ou l'entretien des espaces verts.

Alors que La Réunion doit encore se relever du passage d'un cyclone destructeur et qu'elle affronte une grave épidémie de chikungunya, quel message est envoyé aux



Réunionnais en réduisant drastiquement l'aide de l'Etat dans le financement de PEC ? Au mieux de l'indifférence, au pire un abandon.

Mes collègues maires et moi-même ne resteront pas sans réagir face à cette décision aussi incompréhensible qu'unilatérale. Car contrairement à l'État, nous ne nous résoudrons jamais à laisser des Réunionnaises et des Réunionnais sur le bord du chemin", a assuré Serge Hoareau, Président de l'AMDR, Association des Maires de La Réunion.

"UN RECU INACCEPTABLE POUR LA COHÉSION SOCIALE À LA RÉUNION"

Le Président du Conseil départemental exprime une vive inquiétude face à la décision de l'État de réduire drastiquement les moyens alloués aux Parcours Emploi Compétences (PEC), à travers un arrêté préfectoral en date du 24 mars 2025.

La baisse brutale du taux de prise en charge de 60 % à 43,5 % et la limitation des contrats à six mois mettent en péril un dispositif essentiel à l'insertion sociale et à la continuité des services publics de proximité. Dans un contexte de chômage massif, de grande précarité, de catastrophes naturelles récentes et de crises sanitaires, cette décision apparaît totalement déconnectée des réalités locales.

Les PEC ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour des milliers de Réunionnais, jeunes ou seniors, en quête d'une utilité sociale et d'un revenu digne. En restreignant ces opportunités, c'est l'équilibre de tout un territoire qui est fragilisé.

Le Conseil départemental appelle l'État à revoir sa position et à engager sans délai une concertation spécifique pour La Réunion. Il en va de la justice sociale, de l'égalité des chances et du respect dû à chaque citoyen.

Nous n'acceptons pas ce désengagement. Nous resterons mobilisés pour défendre l'emploi et la dignité des Réunionnaises et Réunionnais.

LA RÉGION RÉUNION ALERTE SUR UN RECU ALARMANT DU SOUTIEN DE L'ÉTAT

La Région Réunion dénonce la nouvelle baisse du taux de prise en charge de l'État pour les Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce taux qui avait été ramené de 60 % à 53 % au 31 décembre dernier passe maintenant à 43,5 %. Dans le même temps, la durée de contrat, déjà réduite de 12 à 10 mois, est abaissée à 6 mois.

Cette décision met en péril un dispositif essentiel pour l'insertion professionnelle et la préservation du territoire réunionnais. Elle a été prise dans l'opacité la plus totale, sans aucune concertation préalable avec les

co-financeurs institutionnels, dont la Région. Un tel recul dans l'engagement de l'État fragilise les employeurs locaux, notamment les associations, et remet en cause des missions d'intérêt public vitales pour La Réunion.

De surcroît, on ignore toujours à l'heure actuelle le nombre de PEC alloués à La Réunion pour l'année 2025. On peut craindre le pire scénario concernant la baisse importante qui avait été annoncée et qui remettrait en cause le nombre de 12 000 contrats prescrits pour le territoire l'an dernier. Cette éventuelle baisse se conjuguerait désormais à une nouvelle diminution du taux de prise en charge et de la durée des contrats, ce qui aggrave la situation.

Les PEC Emplois Verts ont pourtant démontré toute leur utilité après le passage du cyclone Garance. Sur le terrain, ces travailleurs mobilisés en soutien des communes ont été en première ligne pour le déblaiement, le nettoyage et la remise en état des espaces naturels et publics. Ils ont assuré des missions cruciales pour la sécurité des habitants et la reprise des activités.

Les PEC offrent par ailleurs à des centaines de Réunionnaises et de Réunionnais éloignés de l'emploi une opportunité de retrouver une activité dans des secteurs stratégiques : gestion des déchets, lutte contre l'érosion, entretien des sentiers, prévention des risques naturels et sanitaires. Réduire le financement des PEC, c'est affaiblir un dispositif clé pour l'environnement et pour l'insertion sociale.

À titre d'exemple, pour ce concerne notre collectivité, la décision du Préfet de suspendre toute prescription de PEC, sans aucune indication sur la temporalité d'un éventuel déblocage, laisse en suspens 108 contrats aidés en attente de signature de leur CERFA, ainsi que 11 encadrants techniques en contrat de droit privé. À ce jour, ce sont 10 chantiers portés par 9

associations employeuses qui ne sont ne sont plus entretenus. Dans les prochaines semaines, c'est le renouvellement de 253 contrats PEC qui est remis en cause.

Cette orientation de l'État est inacceptable. Elle ne prends absolument pas en compte la situation sociale particulière de La Réunion, caractérisée par les taux importants de chômage et de pauvreté.

Déterminée à agir aux côtés des bénéficiaires, des employeurs et de tous les acteurs engagés, la Région Réunion appelle à des mesures d'urgence pour garantir la pérennité des PEC et maintenir ces emplois indispensables.

LE PROJET DE LOI CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER PRÉSENTÉ EN MAI

Invité sur RTL, le ministre des Outre-mer, Manuel Valls, a annoncé que le projet de loi contre la vie chère dans les outre-mer ne sera présenté qu'en mai.

Ce texte vise notamment à « assurer plus de concurrence, plus de transparence, moins de monopole et surtout à faire baisser les prix, parce que cela pèse énormément sur le pouvoir d'achat et la vie quotidienne », a précisé le ministre d'État au micro de RTL. En Martinique, les prix des produits alimentaires dépassent souvent de 40% ceux de l'Hexagone.

Le projet de loi devrait « reprendre certains articles » de propositions de loi présentées ces derniers mois par plusieurs parlementaires originaires des régions ultramarines, sera présenté en Conseil des ministres « dans quelques semaines (...) au mois de mai », a indiqué Manuel Valls.

Ne souhaitant pas attendre le texte, Manuel Valls a assuré qu'il est d'ores et déjà possible d'agir sur « la transparence et le contrôle des prix ».

Le ministre des Outre-mer se rend ce 27 mars en Nouvelle-Calédonie pour poursuivre les discussions sur l'avenir institutionnel de l'archipel et « trouver une voix d'apaisement ».

« J'ai réuni tout le monde il y a quelques semaines et j'y retourne pour essayer de trouver un compromis politique », a expliqué Manuel Valls, dont le déplacement a aussi pour objectif de « continuer à soutenir une économie qui est par terre depuis les violences de 2024 et assurer la sécurité de nos compatriotes ».



Les prix à la consommation sont bien plus élevés dans les départements d'outre-mer (DOM) que dans l'hexagone. Comparé au continent, le niveau général des prix à la consommation est supérieur de 16% en Guadeloupe, 14% en Martinique et en Guyane, 9% à La Réunion et 10% à Mayotte d'après une étude de 2022 de l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Cet écart est en grande partie imputable au prix des produits alimentaires (+ de 42% en Guadeloupe, de 40% en Martinique, près de 40% en Guyane, + de 36% à La Réunion et + de 30% à Mayotte). Dans ces départements, les habitants les plus précaires se retrouvent ainsi contraints à consacrer une grande part de leur budget aux produits de première nécessité.

Depuis quelques années, plusieurs DOM sont marqués par des mouvements de contestation contre la vie chère, signe d'une fracture sociale et d'un sentiment d'injustice.

Source : Vie-publique



SI NOU TÉI ANPARL IN PÉ LINDAMNIZASSION BANN VIKTIME...

Mézami si ni anparl in pé lindamnizassion bann viktime, lé riskab nou lé kapab d'ète déssu. A ! Biensir mi vé pa anparl bann viktime kissoi in akssidan d'la route, kissoi in fénomène natirèl konm in siklone, in radmaré sansa in tsunami, pars néna bann règ pou lindamnizassion-la mèm si sa i kontante pa touzour bann viktime.

Mi vé parl bann viktime in politik épi son bann konsékanss sossyal ékonomik épi bann domaj in movèz politik néna dsi la vi d'moune é poitan dann listoir imène bann viktime konmsa i anmank pa. Ni pouré anparl bann popilassion l'Afrik viktime la trète, la déportassion épi lésklavaz. Tazantan ni antann parl in lindamnizassion bann popilassion viktime bann krime mi sorte an parlé mé sa i amène pan ou pli loin ké sa.

Si mi demande azot kan lésklavaz té aboli kissa la gingn in lindamnizassion. Si zot i koné pa lé possib zot i réponn amwin sé bann moune privé d'la libèrté é kondané karéman a mène in vi d'forssa. Donk zot i pouré dir amwin sé bann zésklav lété indamnizé é poitan !!! Poitan sé bann zésklavaziss lété indamnizé... O nom d'kossa zot va dir amwin ? O nom ké zot la anpèrde lo kapital imin zot l'avé par rapor bann zésklav... Mi san zot i sava dir amwin sa sé in n'af-èr éskandalé é poitan sé in n'afèr réèl.

Astèr ni pouré anparl bann zanfan la Kreuz é koman zot lété privé d'zot famiye pou étan marmaye alé dann in péi zot téi koné pa, loin par rapor zot prop famiye, loin par rapor zot péi natal, son bann péizaz, son kiltir épi koman dann déssèrtin ka zot lété privé dzot idantité ; zot nom té pi zot nom, zot famiye té pi zot famiye, zot frèr, zot sèr té pi zot frèr épi zot sèr. Si tèlman ké anparmi banna néna d'moune la fé prossé é san k'i rokoné zot kalité d'viktime.

Ni pouré anparl bann paléstinien é koman zot lé zordi ankor maltrété san la rokonéssanss zot kalité d'viktime. Ni pouré anparl bann shagossien é koman la déporte banna, é koman zordi ankor apré sinkantan passé pou linstan zot lé ankor loin d'ète bienvenu dann zot péi d'néssans... E si toussa téi arète in kou ! é si toussa pou in kou bann viktime té rokoni konm viktime... Si zot téi gingn la réparassion zot té an droi d'avoir é si bann bouro lété rokonu konm bouro. Kèl gran shanjman mézami é dann lo sanss la vré zistiss.

A bon antandèr salu !

Nb- Mi sorte antann asoir dann télé bann séna l'apré diskite d'in loi dsi lindamnizassion bann zanfan d'la kreuz é mi espèr so kou issi sé in n'afèr k'va marshé.

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433